 Département du Territoire de Belfort Communauté de communes des Vosges du sud	Délibération n° 031-2020 Compte Administratif Séance du 10 mars 2020	Nombre de conseillers en exercice 38 Nombre de conseillers présents 27 Nombre de conseiller absents 11 Dont suppléés 0 Dont représentés 4
---	--	---

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric PARROT, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur ANDERHUEBER ayant quitté la salle,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Votes Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 1



Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾	Dépenses ou déficits ⁽¹⁾	Recettes ou excédents ⁽¹⁾
COMPTE ANNEXE AMENAGEMENT ZONES D'ACTIVITE						
Résultats reportés.....	141 821,61			75 236,65	141 821,61	75 236,65
Opérations de l'exercice.....	44 207,72	163 614,61	47 706,84	44 801,61	91 914,56	208 416,22
TOTAUX	186 029,33	163 614,61	47 706,84	120 038,26	233 736,17	283 652,87
Résultats de clôture.....	22 414,72			72 331,42		49 916,70
Restes à réaliser.....	930,00	222,44			930,00	222,44
TOTAUX CUMULES	23 344,72	222,44	0,00	72 331,42	930,00	50 139,14
RESULTATS DEFINITIFS	23 122,28			72 331,42		49 209,14

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Ont signé au registre des délibérations :

J-P. BRINGARD, C. BERGDOLL, D. CHIPEAUX, A. PICCINELLI, J. MARIE, C. PHILIPPON, A. FESSLER, J. COLIN, E. ALLEMANN, T. STEINBAUER, C. CODDET, M-F. BONY, A. MBOUKOU, J-C. HUNOLD, E. PARROT, G. SIMONIN, J-B. MARSOT, G. TRAVERS, M-J. CHASSIGNET, M. JACQUEY, S. RINGENBACH, B. FOLTZER, F. CANAL, G. MICLO, N. CASTELEIN, J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY

Pour expédition conforme,
Le Président,

JL ANDERHUEBER

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".